

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016**COMPTE RENDU**

Sur convocation en date du 17 février 2016, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 février 2016 à 20 h 30, Salle du Jugnon, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Départemental

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

CONNORD Odile	MERLE Emmanuelle	CHEVILLARD Jean Luc
BREVET Michel	BOUCHER Jean Paul	LACOMBE Annick
BRUNET Myriam	GENESSAY Luc	JOBAZET Jean Louis
PERRIN Annie	MOREL Régine	BLANC Jean Luc
JOLY Philippe	CADEL Marielle	BONHOURE Paola
JACQUEMET Rodolphe	JANODY Patrice	BURTIN Béatrice
MERLE Sandra	CHATARD Kévin	MERCIER Catherine
MICHON Karine		
CHARNAY Sylvain		

Etaient excusés, Mesdames, Messieurs,

LAURENT Claude a donné pouvoir à Bernard PERRET
CHESNEL Françoise a donné pouvoir à Odile CONNORD
SION Carole a donné pouvoir à Michel BREVET
RIGAUD Jacqui
RAZUREL Valérie

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

Date affichage : mardi 1 mars 2016

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 16 DECEMBRE 2015 ET DU 26 JANVIER 2016

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 16 décembre 2015 et du 26 janvier 2016.

2. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016

-

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016
- noter que le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette a été diffusé à chacun des conseillers municipaux avec la note de synthèse

3. RETROCESSION DES ACQUISITIONS EFFECTUEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser M. le Maire à signer les actes de rétrocession pour les parcelles identifiées ci-dessus acquises initialement par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour le compte de la Commune de Viriat dans le cadre d'une convention de portage foncier

- noter que les crédits nécessaires au rachat de ces biens soit 114 256.23 € augmentés des frais de portage dont le coût sera arrêté précisément au jour de la rétrocession seront inscrits dans le budget primitif 2016
- autoriser M. le Maire signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

4. CONVENTION GRAINE DE LECTEUR ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'AIN ET LA COMMUNE AU BENEFICE DE LA MICRO-CRECHE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes des conventions de partenariat avec le Département de l'Ain- Direction de la Lecture Publique dans le cadre du programme « Graines de Lecteurs »
- désigner Christelle Convers Directrice de la Crèche familiale « Premier Pas » et de la micro-crèche, référente de l'opération et Anne Vernus, Educatrice Jeunes Enfants en qualité de suppléante
- autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

5. ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES VIRIATIS A L'OBTENTION DU BAFI : BERTRAND VORREITER

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- accorder à Bertrand VORREITER une subvention s'élevant à 50 % du coût de la session de formation générale et plafonnée à 200 €. Le versement de cette subvention s'effectuera selon les modalités exposées ci-dessus.
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

6. COUP DE POUCE A L'ASSOCIATION TOPO SANS FRONTIERE

M. Jean-Luc Blanc ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer au titre du dispositif « coup de pouce » une subvention de 500 € à l'association Topo Sans Frontière pour conduire le projet du même nom auquel participe Florentin Blanc-Contet, habitant de Viriat.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

7. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES P'TITS POTINS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes de la nouvelle convention proposée
- autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

8. CONVENTION DE COOPERATION EN MATIERE D'ACTION SOCIALE ENTRE LES COMMUNES DE PERONNAS, SAINT DENIS LES BOURG ET VIRIAT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes de la convention pour une durée de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2019
- abroger la délibération du 23 novembre 2010
- noter la nouvelle composition du groupe de suivi de l'analyse des besoins sociaux : membres du CCAS, membres de la commission Affaires sociales et logement et membres de l'exécutif communal
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

9. CONVENTION ENTRE DYNACITE ET LA COMMUNE DE VIRIAT RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN PARKING DANS LE CADRE DU PROJET HAISSOR

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage
- noter que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget primitif 2016 de la Commune
- autoriser M le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

10.SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN (SERVICE FRANCE DOMAINE)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaine de la DDFIP afin de connaître son avis sur la valeur vénale des parcelles identifiées ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

11.MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE LOTISSEMENT ET D'UN REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes du règlement de lotissement et du règlement d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales
- noter l'abrogation *de facto* du règlement du service d'assainissement adopté le 27 avril 2000 ainsi que du « *cahier des clauses et conditions minimales auxquelles doivent répondre les voies en vue de leur classement éventuel dans le domaine public communal mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2004* »
- autoriser M le Maire à signer le règlement de lotissement et le règlement d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales

12.BILAN ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la communication du bilan annuel 2015 du fonctionnement du réseau d'assainissement

13. DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- valider les propositions de dénominations suivantes :
 - * Allée des Fougères
 - * Allée des Gremelières
 - * Rue des Ormes
- informer les futurs habitants et de fournir les attestations correspondantes
- demande aux services techniques de mettre en place la signalétique correspondante
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

M. le Maire lève la séance 22 h 30